



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 18 décembre 2023 à 19h11, sont présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Julie Vadeboncoeur ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absente : Madame Anne-Sylvie Forney

Est aussi présent : le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre. Aucun citoyen n'est présent.

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts
2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-415 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2024
3. Adoption de la masse salariale 2024
4. Période de questions
5. Levée de la séance

1. **Ouverture de la séance et déclaration d'intérêts**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette.

Avis & Dépôt

2. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement 24-415 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2024**

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 24-415 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2024.

23-12-284

3. **Adoption de la masse salariale 2024**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter la liste des salaires ainsi que la masse salariale pour l'année 2024 incluant les charges sociales, telles que recommandées, pour un montant total des salaires bruts et charges sociales de 839 395 \$.

Adoptée à l'unanimité

4. **Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Aucune question n'a été posée aux membres du conseil.

23-12-285

5. **Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Julie Vadeboncoeur et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19h17.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire